



AVIS PUBLIC

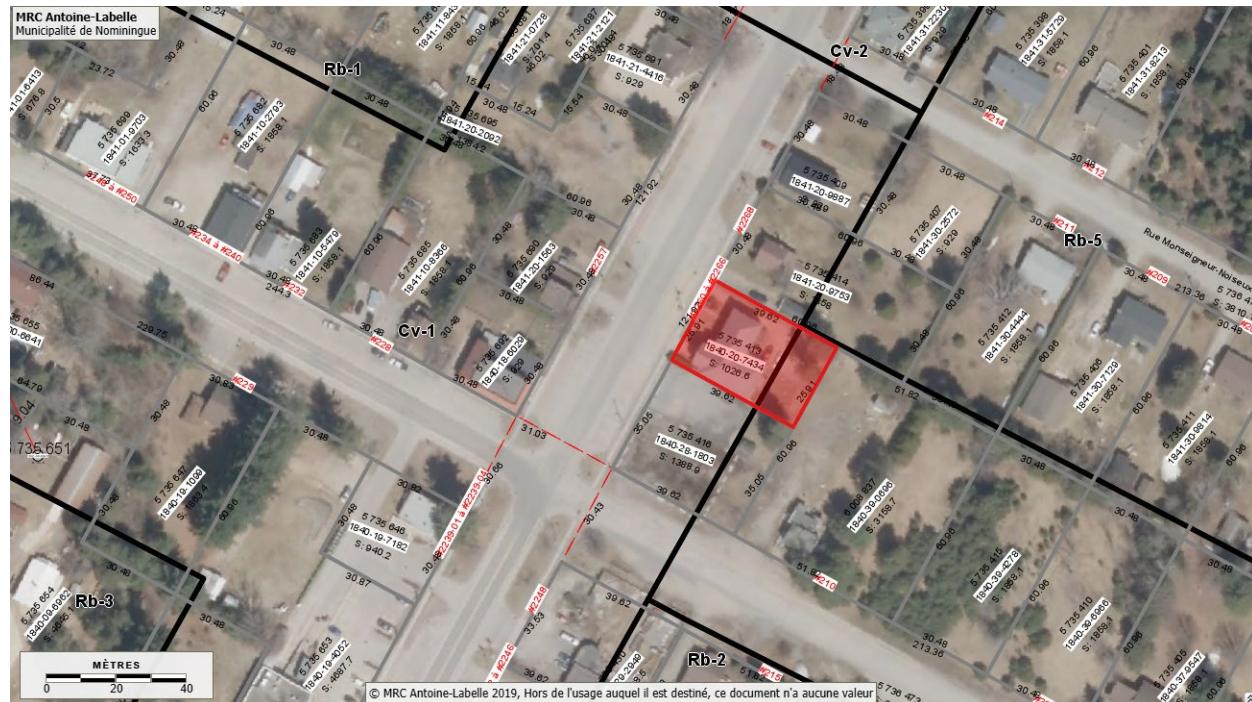
Demande de participation à un référendum

**Aux personnes intéressées ayant le droit de signer
une demande de participation à un référendum**

**Second projet de résolution
Projet particulier de construction, de modification
ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2025-0261**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 janvier 2026, le conseil a adopté le second projet de résolution le 20 janvier 2026 (résolution no. 2026.01.028) pour le PPCMOI numéro 2025-0261, matricule 1840-20-7434, situé au 2260, chemin Tour-du-Lac dans les zones Cv-1 et Rc-2, visant à autoriser un usage mixte (résidentiel multifamilial et commercial).



1. Le second projet de résolution pour le PPCMOI numéro 2025-0261 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un tel projet de PPCMOI qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).
2. Ledit second projet de résolution pour le PPCMOI numéro 2025-0261 vise à autoriser pour le matricule 1840-20-7434 la transformation d'un bâtiment existant afin d'y aménager des logements résidentiels, en réponse à la demande croissante en matière de logements abordables et accessibles.
3. Une demande relative aux dispositions du second projet de résolution pour le PPCMOI numéro 2025-0261 indiquées au point 2 du présent avis public, peut provenir des zones Cv-1 et Rc-2, et des zones contiguës à celles-ci, soit les zones Ca-1, Ct-1, Cv-2, Ra-2, Rb-1, Rb-2, Rb-3, Rb-4, Rb-5, Rc-1, Rc-2, Ru-10 et Ru-11.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit:

1. Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone (ou le secteur de zone) à l'égard de laquelle la demande est faite;
2. Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient, ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21);
3. Être reçue au bureau de la Municipalité de Nominingué au plus tard le 29 janvier 2026, avant la fermeture des bureaux (au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis).

Un formulaire de demande de participation à un référendum pour ce PPCMOI numéro 2025-0261 est disponible au besoin sur le site Web de la Municipalité, à l'endroit où le présent avis public est publié.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévu à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et qui remplit les conditions suivantes le 20 janvier 2026 :

1. Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
2. Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande et depuis au moins six (6) mois au Québec.
3. Tout propriétaire unique ou résident d'un immeuble ou occupant unique non-résident d'un établissement d'entreprise qui en date du 20 janvier 2026 n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :
4. Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans une zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
5. Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
6. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui, en date du 20 janvier 2026, n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

7. Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans une zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
8. Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois, une personne comme celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.
9. La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, de ses administrateurs ou de ses employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, en date du 20 janvier 2026, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse. Cette résolution doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ABSENCE DE DEMANDE

Toutes les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET ET INFORMATION

Le second projet de résolution pour le PPCMOI numéro 2025-0261 peut être consulté sur le site Web de la Municipalité à l'adresse www.nomininque.ca dans la section « Avis publics » et au bureau de la Municipalité de Nomininque au 2110, chemin du Tour-du-Lac à Nomininque, du lundi au vendredi, entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h.

Donné à Nomininque, ce vingt et unième jour (21^e) jour de janvier de l'an deux mille vingt-six (2026).



Catherine Clermont
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 21 janvier 2026, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-et-unième jour du mois de janvier de l'an deux-mille-vingt-six (21 janvier 2026).

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Catherine", is written over a horizontal line.